

DEVELOPPEMENT ET STRATEGIES PAYSANNES. L'EVOLUTION DE LA REPLANTATION DE LA CAFEIERE ET DE LA CACAOYERE AU TOGO

G. PONTIE
Sociologue
ORSTOM

T. RUF
Agro-économiste
DSA/CIRAD

RESUME

En 1983, une mission d'évaluation de la Société pour la Rénovation de la Cafèière et de la Cacaoyère Togolaises s'était attachée à comprendre les relations entre la SRCC et la société paysanne depuis sa création en 1971. On avait noté le succès de l'opération Cafèière de replantation de Robusta en terme de superficie replantée, mais son échec relatif en terme de production et de rendement. Quant à l'opération Cacaoyère, c'était l'échec complet. La réponse de la SRCC à ces résultats plus ou moins décevants a été une sorte de radicalisation de ses interventions, jouant sur la sélectivité, le contrôle et parfois la répression, utilisant la fonction Crédit du projet pour tenter d'obliger les planteurs à suivre les méthodes de plantation intensives. Sur la base d'entretiens villageois effectués dans toute la zone, complétés par une enquête légère sur 650 familles, les auteurs tentent de montrer la diversité des réponses paysannes et leur justification agronomique, sociale ou économique. Parmi les justifications, il y a les enjeux fonciers, les rapports de travail originaux entre autochtones détenteurs de la terre et les métayers kabye (ou autres) dont les statuts sont divers, et les problèmes vivriers accentués par la sécheresse.

Deux ans plus tard, les auteurs retournent sur le terrain, à l'occasion d'une mission de supervision des bailleurs de fonds, avec mission d'actualiser l'étude, de se rendre compte de l'évolution du projet et de faire passer quelques idées pour la préparation de la troisième phase du projet.

Il apparaît alors une nette évolution de l'équipe dirigeante du projet, par exemple plus disposée à prendre en compte le problème vivrier et plus soucieuse de s'informer des objectifs et des contraintes des planteurs. Cependant, la SRCC ne tient toujours pas à adapter son modèle de plantation intensif, considérant que le travail de sélection d'hybrides ou de clones doit se "valoriser" par la sélection de "bons planteurs" susceptibles d'optimiser les rendements.

Le retour dans une dizaine de villages déjà enquêtés en 1983 montre que les planteurs souhaitent toujours planter, mais à leur manière. Il y a toujours la difficulté d'obtenir le matériel végétal sélectionné, lequel est réservé strictement à ceux qui s'engagent dans un programme encadré par la SRCC. De nouvelles pratiques émergent : utiliser les grains hybrides F1 des clones de plantations existantes, détournés des pépinières allogènes.

Les auteurs insistent donc pour que la SRCC s'ouvre (dans sa 3^e phase) à toute demande paysanne, que cette demande se rapproche du modèle intensif, qu'il ne faut certes pas abandonner, ou qu'elle se fonde sur des pratiques extensives. Si la SRCC ne le comprend pas, les paysans le feront malgré elle, mais très probablement avec de moins bons résultats.

DEVELOPMENT AND FARMERS' STRATEGIES. EVOLUTION OF COFFEE AND CACAO REPLANTING IN TOGO

G. PONTIE,
Sociologist,
ORSTOM

T. RUF,
Agricultural Economist,
DSA/CIRAD

ABSTRACT

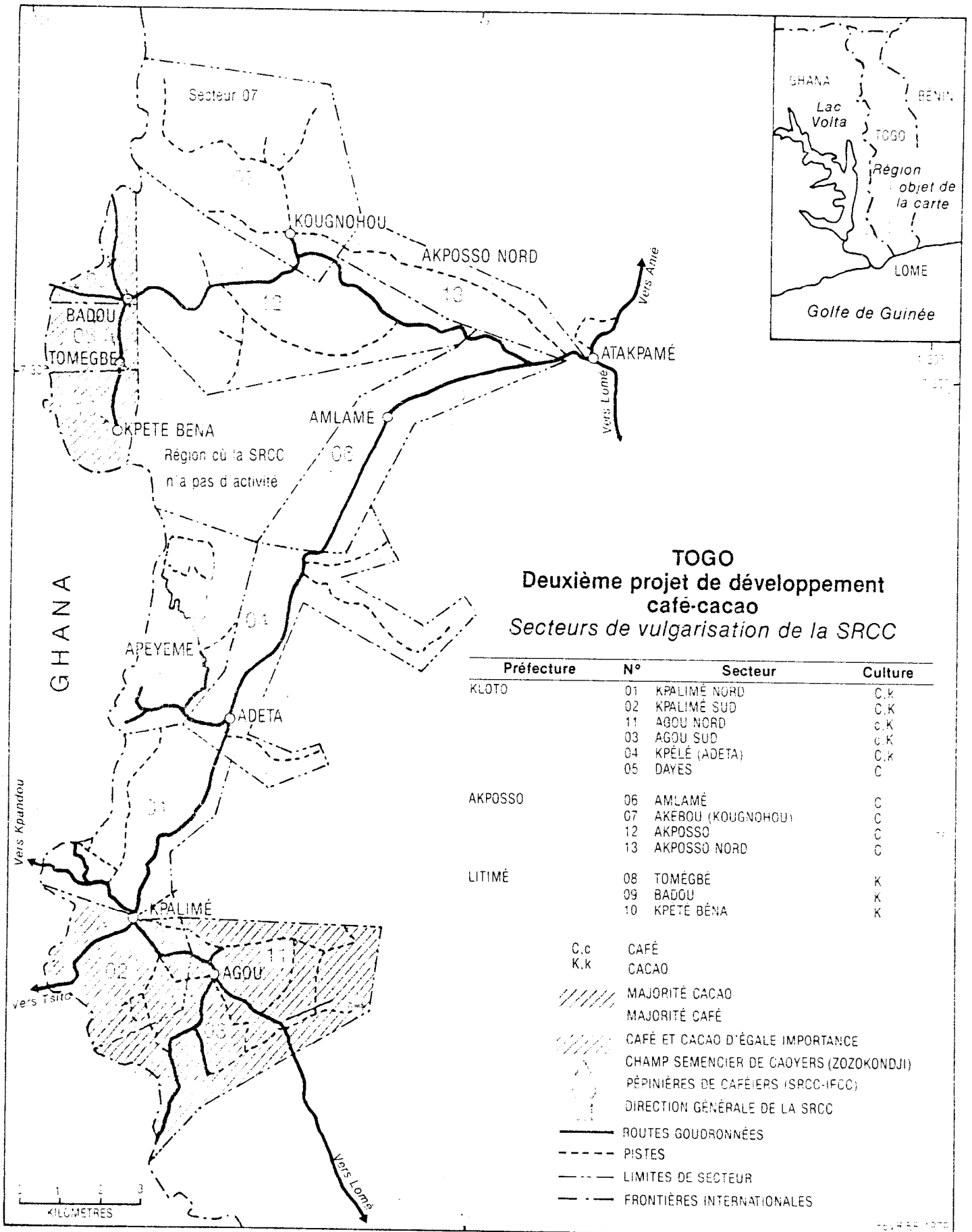
In 1983, a evaluation mission from the "Société pour la Rénovation de la Cafetière et de la Cacaoyère Togolaises" attempted to understand the relations between SRCC and the farming society since the founding of SRCC in 1971. The *robusta* replantation operation had been successful in terms of the area replanted but disappointing in terms of production and yield. The cacao operation had been a complete failure. The reply of SRCC to these rather disappointing results was a kind of hardening of its operations, using selectivity, control and sometimes repression. It used the credit function of the project to attempt to oblige planters to use intensive plantation methods. On the basis of village interviews throughout the zone, the authors attempt to demonstrate the diversity of farmers' responses and their agronomic, social or economic justification. Justification included landholding reasons, the original working relations between native landholders and Kabye (or other) share-croppers with various statuses, and food problems accentuated by drought.

The authors returned to the field two years later on the occasion of a financial participants' supervision mission ; their task was to update the study, assess the evolution of the project and provide a few ideas for the preparation of the third phase of the project.

The project management team was seen to have evolved noticeably. It was more ready to take the food crop problem into account and more careful about obtaining information about planters' objectives and constraints. Nevertheless, SRCC was still unwilling to adapt its intensive plantation model, considering that the work of breeding hybrids or clones should acquire "added value" by the selection of "good planters" likely to optimize yields.

Return to some ten villages surveyed in 1983 showed that planters still wish to plant but in their own way. It was still difficult to obtain selected plant material as this was strictly reserved for those who undertook a programme under SRCC management. New practices were emerging : the use of F1 hybrid seeds from clones in existing plantations, used of allogenic nurseries.

The authors therefore stress that (in the third phase) SRCC should be open to requests from any farmer whether the request is similar to the intensive model - which should certainly not be abandoned - or whether it is based on extensive practices. If SRCC does not understand, the farmers will do it anyway, but probably with worse results.



Carte 1 : Deuxième projet de développement café-cacao au Togo

Notre communication n'est pas le fruit d'une recherche de longue haleine, mais le résultat d'une étude d'évaluation ex-post d'une durée d'un mois en 1983, réactualisée par une mission de quinze jours en juin 1985.

Evaluer la rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises impliquait de notre point de vue de recourir à trois types d'analyse (1).

- Une analyse historique de la société paysanne habituée de longue date à l'économie de plantation, afin de tenter d'appréhender les stratégies des différents planteurs, stratégies déjà perceptibles avant l'action de la Société de Développement.
- Une analyse des interventions de la SRCC et de leurs éventuelles modifications en fonction des résultats acquis. Il était également judicieux de s'intéresser aux instituts de recherche impliqués (IRCC et IRAT), et aux organes de financement qui ne partagent pas forcément les mêmes points de vue, sans négliger le rôle de l'Etat, des commerçants, etc ...
- Une analyse de la confrontation entre les divers paysans et la Société de Développement, de leurs incompréhensions réciproques, des stratégies des uns et des autres, et de leurs évolutions dans le temps.

LA CHRONOLOGIE DES INTERVENTIONS DU PROJET - 1971-1983

Dans les années 1960 à 1970, la balance commerciale et les recettes budgétaires de l'Etat dépendaient surtout des exportations de café et de cacao (fig. 1). Le vieillissement des plantations, le développement de maladies ou d'attaques parasitaires (swollen shoot, capsides, scolytes) laissaient craindre une forte diminution des devises et recettes de l'Etat pour la décennie suivante. Pour y pallier, il fut créé en 1971 une Société de Développement étatique chargée de rénover et développer les plantations. La SRCC a connu trois phases de financement qui correspondent peu ou prou à trois formes d'intervention.

L'encadrement conseillé, les paysans observent ... (1971-1974)

Grâce au financement du FAC, la SRCC met en place sa logistique et amorce son intervention en milieu paysan par la diffusion de conseils pour la régénération de vieilles plantations. Elle obtient une certaine adhésion des planteurs pour le volet cacao mais ne semble guère susciter d'intérêt auprès des planteurs de café. En effet, le recépage des vieilles plantations niaouli ne donne pas de bons résultats.

Parallèlement à l'action de la Société de Développement, l'IFCC (devenu IRCC) sélectionne le matériel végétal à haut rendement potentiel, qu'il juge adapté aux conditions togolaises (clones robusta pour le café, hybrides pour le cacao) et qu'il propose à la SRCC avec une méthode de plantation-type. Quelques essais de replantation de caféières sont menés par des planteurs volontaires en 1974, mais c'est sans attendre leur validation que le projet se voit attribuer la mission d'organiser à grande échelle la replantation des caféières et des cacaoyères.

Les paysans plantent... l'encadrement contrôlé

La BIRD et la CCCE apportent à la SRCC un financement conséquent correspondant aux objectifs de replantation sur cinq années : 4 400 hectares de cacaoyères, 4 000 hectares de caféières (nous reviendrons ultérieurement sur la manière dont on fixe ces chiffres).

On retrouve dans cette phase de financement, dite SRCC I, trois éléments classiques des projets étatiques interventionnistes :

- un modèle intensif de plantation issu de travaux de stations agronomiques, impliquant l'utilisation d'intrants et surtout un surcroît de travail important si le paysan veut suivre ce modèle.
- un dispositif de crédit (à la demande expresse de la BIRD). Il s'agit de fournir aux paysans le matériel végétal, les engrais et des aides financières périodiques pour couvrir les dépenses éventuelles de main-d'œuvre pendant les premières années. L'intention de la BIRD est également de favoriser, par le crédit, l'insertion des paysans dans une économie monétarisée d'entrepreneurs agricoles ;
- un service d'encadrement rapproché, chargé de faire appliquer les thèmes techniques.

Deux mesures aux conséquences multiples seront prises à cet effet : création de "groupements de planteurs" et tentative de généralisation du système des "blocs de cultures". Elles permettront une meilleure diffusion des "conseils de cultures", mais aussi un contrôle plus strict du respect des consignes, assorti, le cas échéant, de sanctions. Tous les membres du groupement seront tenus collectivement responsables de la "bonne conduite" de leurs parcelles : la défaillance de l'un d'eux pourrait compromettre le déblocage des crédits en espèce pour tous les individus du groupement.

Enfin, pour stimuler l'adhésion des planteurs aux programmes SRCC, des mesures radicales seront prises : un décret gouvernemental impose l'abattage et la replantation - sous l'égide de la SRCC -

(1) Par ailleurs, était menée par un macro-économiste, Claude RAYMOND (SEDES) une étude de l'impact de l'activité café-cacao au niveau de l'Etat et des différents agents économiques (planteurs, monde salarié, commerçants...). Voir rapport d'évaluation PONTIE, RAYMOND, RUF (1984).

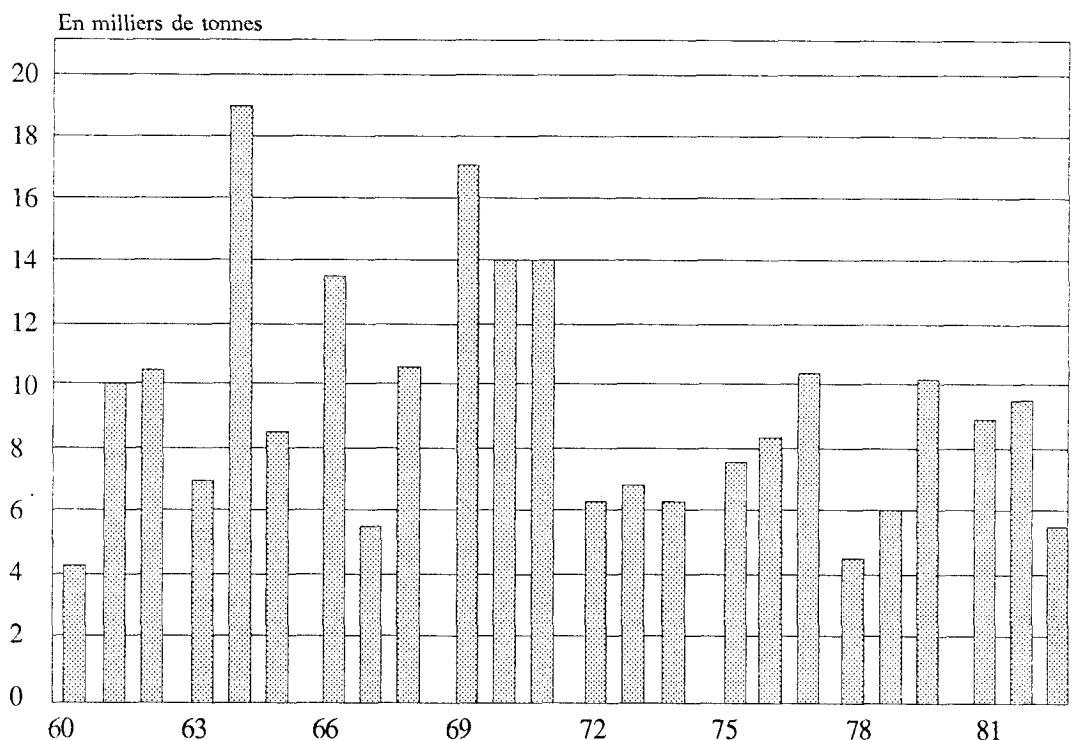
des vieilles plantations considérées comme improductives par la Société de Développement.

Le renforcement des dispositifs de contrainte (1980-83)

Les résultats obtenus au cours de la phase 1975-79 sont mitigés. En 1971-74, les planteurs n'avaient pas été convaincus par la régénération des vieilles cacaoyères. En 1975-79, ils ont bien adhéré au programme de replantation café (5 700 ha), mais se montrent très récalcitrants sur le programme cacao (2 200 ha). Cependant les bons résultats enregistrés pour le café, en terme de superficie, ne doivent pas faire illusion : la moitié des nouvelles plantations s'avèrent en effet peu productives. Plutôt que d'essayer d'analyser les raisons de cette situation, la SRCC s'orientera vers un renforcement du dispositif de contrainte. Le service de vulgarisation se verra confirmé dans un rôle de contrôle, de sanction et de sélection peu compatible avec sa fonction fondamentale de conseil. Ainsi, vu l'afflux de candidats à la replantation du café, la SRCC va tenter de sélectionner "les meilleurs, les vrais" et refusera l'accès à de nouveaux programmes aux récalcitrants, à ceux dont le passé cultural n'est pas au-dessus de tout soupçon ... (1) Individus, groupements, parfois villages entiers sont laissés pour compte.

En ce qui concerne le volet cacao, la situation s'avère radicalement différente. Faute de candidat, et en dépit de mesures très coercitives, la SRCC finit par renoncer. Par contre, elle développe une nouvelle intervention dans le domaine vivrier, dont nous examinerons plus loin les justifications et les résultats.

Entre 1971 et 1983, la Société de Développement paraît s'être lancée dans une série d'interventions sans en mesurer l'impact autrement que par le suivi méticuleux de fiches de parcelles plantées, suivi plutôt destiné à contrôler qu'à évaluer et expliquer. En somme, elle a raisonné en termes de plantations et non en termes de paysans, omettant de prendre en compte les difficultés que pouvaient rencontrer les différents planteurs dans la gestion de l'ensemble de leurs productions.

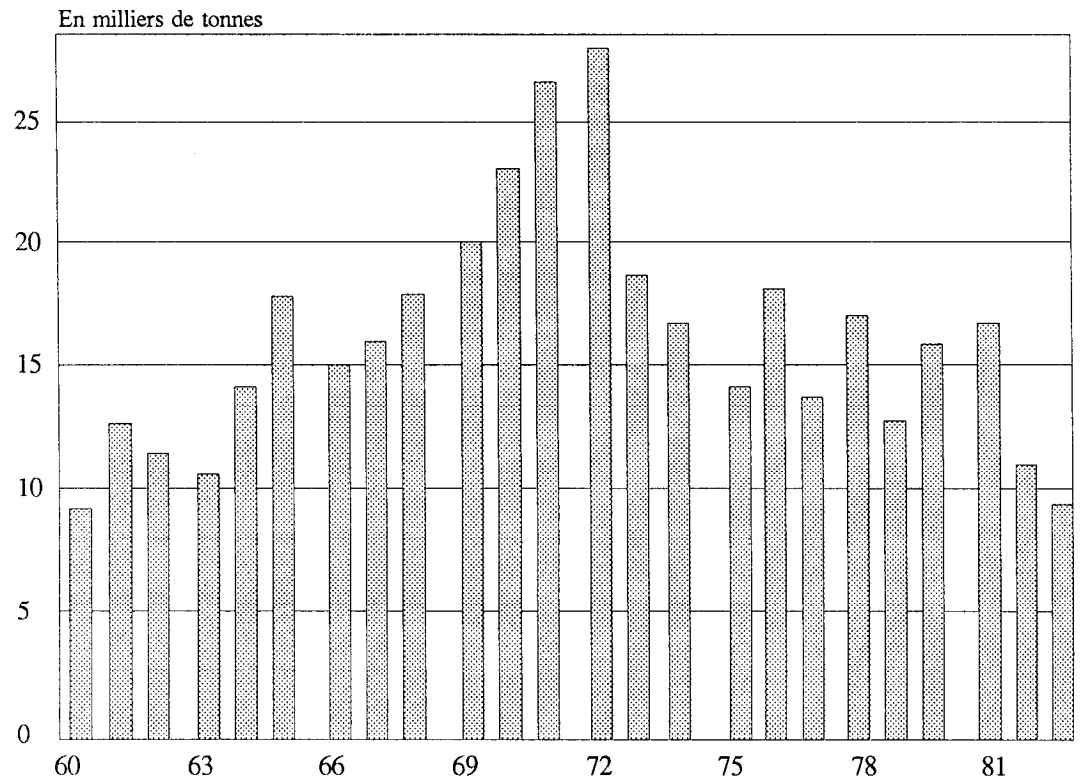


Depuis 1971-1972, la production commercialisée n'a atteint les 10 000 tonnes que deux fois, en 1976-77 et en 1979-80, alors que le niveau était fréquemment et largement dépassé pendant la décennie précédente.

Fig. 1 : Production commercialisée de café au Togo entre 1960 et 1983.

Source : Rapport d'évaluation 1983 - Réalisation Cl. RAYMOND

(1) Remboursement de crédit insuffisant, non respect des normes en matière d'entretien des parcelles.



De 1959-60 à 1971-72, l'augmentation de la quantité commercialisée a été régulière pour atteindre un niveau voisin de 30 000 tonnes, depuis on enregistre une baisse assez régulière avec un tonnage voisin de 15 000 tonnes de 1972-73 à 1980-81.

Pour les deux dernières années, on enregistre une nouvelle baisse autour de 10 000 tonnes.

Fig. 2 : Production commercialisée de cacao au Togo entre 1960 et 1983

LA RENCONTRE PAYSANS-SOCIETE DE DEVELOPPEMENT : A SITUATIONS DIVERSIFIEES, RE-PONSE MONOLITHIQUE

Les enseignements de l'histoire : un espace et une société pluri-ethnique fortement structurés par 60 ans d'économie de plantation

L'occupation de l'espace

Avant 1970 ont été plantés environ 60 000 ha de cacaoyères "amelonado" et 60 000 ha de café "niaouli". Les périodes de plantation les plus intenses ont été, pour le cacao, les années 1930, pour le café, les années 1950.

Dès le début du siècle, l'administration coloniale allemande, solidement implantée dans la région de Kpalimé, essaie d'imposer le cacao et le café arabica. Deux zones sont devenues par la suite des sites spécialisés dans la cacaoculture : la plaine du Litimé et la région d'Agou. Mais il n'est pratiquement pas d'endroit dans cette région arrosée des plateaux où la cacaoyère soit inexistante.

L'action de l'administration française en vue de développer la caféiculture a rencontré une forte résistance des planteurs, intéressés essentiellement par l'extension de leurs plantations de cacao. Il faudra attendre la fin de la 2^e guerre mondiale, et la saturation de l'espace propice à la cacaoculture pour enregistrer quelques succès dans le domaine du café, grâce notamment à la création du "fonds de soutien et d'équipement à la production locale" en 1949 (cf. annexe).

La cacaoyère occupe encore aujourd'hui les plaines humides et les fonds de vallées des plateaux, tandis que la caféière a été installée plutôt sur les coteaux. On trouve les cultures vivrières en zone de savane.

Les modes d'appropriation foncière et de mobilisation de la main-d'œuvre

L'installation d'une plantation impose une importante mobilisation de main-d'œuvre, et l'assurance que l'on pourra valoriser cet investissement initial pendant de nombreuses années. Cela implique un certain contrôle du foncier.

La règle d'appropriation lignagère de la terre s'accommodait mal de telles exigences et les changements dans ce domaine ont été très sensibles : on est passé, de façon plus ou moins massive selon les zones, de l'appropriation collective à l'appropriation individuelle, ou du moins à l'usufruit

sur une longue période.

Plusieurs modes d'accès à la terre peuvent être identifiés :

- **l'achat** : ce mode d'appropriation se répandit rapidement et massivement dans le Litimé, zone fores-tière alors très faiblement peuplée ; ailleurs il fut moins massif et plus étalé dans le temps.
- **l'acquisition par "dibi ma dibì"** : cette forme d'accès à la propriété est en quelque sorte un mode de rétribution de la main-d'œuvre. Elle est réservée à l'individu qui, ayant pris en charge l'intégralité des travaux de mise en place de la plantation puis d'entretien et de récolte, se verra récompensé après dix ou quinze ans d'assiduité, par l'attribution en toute propriété de la moitié de la plantation.
- **prélèvement d'une parcelle sur les réserves forestières du lignage** : c'est le moyen d'accès au statut de planteur, à la fois le plus répandu et le plus risqué. Il est difficile de savoir en effet si ce prélèvement de terre est assimilé à une appropriation ou seulement à un droit d'usage. Qu'advient-il après extinction de la plantation ? Récupération de la terre par la communauté ou officialisation des droits fonciers de l'ancien planteur ?
- **la mise en gage d'une plantation** : plus que d'une stratégie d'accès à la plantation, il s'agit essentiellement, semble-t-il, d'un moyen pour un créancier de récupérer sa créance auprès d'un propriétaire de plantation. La durée de la mise en gage dépend bien évidemment de l'importance de la dette.

Tous les planteurs, notamment ceux qui ont accumulé de vastes superficies, ne disposaient pas toujours d'une main-d'œuvre familiale suffisante pour les mettre rapidement en valeur : ils ont dû faire appel à la main-d'œuvre extérieure. Plusieurs types de contrat, fortement inspirés du Ghana, ont été utilisés :

- le **dibi ma dibì**. En fonction des rapports de force locaux entre propriétaires et métayers, trois types de partage à moitié, plus ou moins favorables au métayer, ont cours : partage de la terre, comme nous l'avons vu, partage des arbres, ou partage de la production jusqu'à extinction de la plantation.
- l'**abousa**. C'est le contrat-type du métayer qui prend en charge l'intégralité des tâches d'entretien et de récolte d'une plantation déjà en production. Il reçoit le tiers de la récolte et peut être révoqué annuellement.
- le **kotokuano**. Ce contrat, particulièrement répandu dans le Litimé, ne s'applique qu'aux vieilles plantations. Pour un entretien sommaire et la totalité des tâches de récolte (jusqu'au séchage du cacao), le kotokuano recevait en 1983 environ le septième de la valeur de la production (1000 F CFA par charge de 32 kg).

Ces différents types de contrats prévoient la possibilité pour le métayer de cultiver du vivrier en intercalaire sur les jeunes plantations et, par la suite, en culture pure sur des parcelles prêtées par le propriétaire. C'est une motivation importante pour la main-d'œuvre extérieure.

La fréquence des différents modes d'accès à la terre varie dans l'espace, et dans le temps, en fonction des densités de population et de la prégnance des règles dans ce domaine. On constate très généralement une réticence de plus en plus nette des propriétaires à aliéner une partie de leur patrimoine foncier.

Il en va de même des modes d'accès à la main-d'œuvre qui varient selon l'âge des plantations, les disponibilités foncières des propriétaires, l'importance de la main-d'œuvre familiale et les rapports de force locaux entre patrons et employés. Le contenu même des contrats peut également varier selon les zones et les époques : on a même adapté au vivrier des types de contrats spécifiques au café-cacao. Notons pour mémoire que la situation se complique encore du fait qu'un même individu peut être propriétaire dans plusieurs zones (Dayes et Litimé par exemple), métayer auprès de plusieurs patrons, afin de multiplier en parcelles de vivrier, ou cumuler plusieurs statuts (celui de propriétaire et de métayer notamment).

Une étroite articulation entre cultures vivrières et cultures de rente

A l'exception du Litimé où l'on trouve une quasi monoculture du cacao (83 % des superficies cultivées), toutes les zones café-cacao associent de façon étroite vivrier et culture de rente, avec, bien sûr, des variations locales en fonction des densités des populations, des données pédologiques et climatiques ... La présence d'une main-d'œuvre extérieure importante, attachée avant tout à assurer sa subsistance, a certainement favorisé cet équilibre relatif entre cultures vivrières et cultures de rente. Ainsi les Kabyé, par exemple, poursuivaient 3 objectifs principaux :

- profiter bien sûr du partage de la récolte de café ou de cacao,
- acquérir, dans la mesure du possible, de la terre par *dibi ma dibì*,
- enfin, et surtout, cultiver du vivrier pour nourrir leur famille, voire même obtenir du numéraire grâce à la vente - souvent occulte - du surplus.

Ainsi, l'économie de plantation s'est étendue, par le jeu des règles d'accès à la terre et à la force de travail, à l'ensemble de la région. Mais, au début des années 1970, lorsqu'est créée la SRCC, la

période forte est révolue, comme le montrent plusieurs indicateurs :

- *la baisse des revenus des plantations et la valorisation du vivrier.* Cette baisse est due aux effets cumulés de la diminution des rendements et de la détérioration des prix au producteur. En 1969-70, ce prix était inférieur, en francs courants, à ceux de 1959-60. Cette situation a confirmé les métayers dans leur stratégie vivrière au point que nombre de patrons les ont accusés - et les accusent encore - d'accorder au maïs plus d'attention qu'au café-cacao. La flambée des prix des produits vivriers, à partir de 1975, amplifiera encore le phénomène.
- *de profondes inégalités foncières.* Certains propriétaires disposent de plus de cent hectares, d'autres de moins de trois hectares.
- *un âge élevé des chefs d'exploitation, notamment dans les zones cacaoyères.* C'est un point très important dans la mesure où nombre d'entre eux hésitent à se lancer dans une opération de rénovation aux résultats hypothétiques et refusent d'aliéner une partie de leur patrimoine foncier, voire même de céder à un descendant une part de plantation encore en production.
- *une main-d'œuvre familiale relativement restreinte.* C'est le prix payé à la prospérité passée ! Pendant les années fastes (1950-60 notamment), les planteurs ont investi dans l'habitat, la santé et la scolarisation. Celle-ci s'est généralisée, atteignant souvent un haut niveau, et drainant vers les emplois urbains une part importante de la main-d'œuvre familiale potentielle. Le recours à la main-d'œuvre extérieure est devenu nécessaire et son importance s'accroîtra avec le surcroît de travail de la rénovation des plantations.
- *des possibilités limitées d'extension des superficies café-cacao.* Seuls le secteur d'Akebou et une partie de l'Akposso disposent encore de réserves forestières non négligeables (la rénovation passera donc essentiellement par l'abattage des anciennes plantations).
- *des conflits d'intérêts entre propriétaires et métayers.* Les métayers veulent se consacrer avant tout au vivrier et si possible acquérir de la terre, les propriétaires ne souhaitent pas amputer leur patrimoine foncier et voudraient que leurs métayers accordent un soin particulier aux cultures de rente.

Ainsi, au cours de 60 années d'économie de plantation, s'est constituée une société pluri-ethnique, profondément inégalitaire, composée de groupes sociaux aux intérêts divergents, voire antagonistes. Il y a donc tout lieu de penser que tous les paysans n'auront ni les mêmes aptitudes, ni les mêmes intérêts à suivre les injonctions de la Société de Développement.

Les réponses paysannes

Des planteurs de cacao peu intéressés par la replantation

Plusieurs éléments, dont il n'est pas toujours facile d'apprécier le poids relatif, peuvent expliquer cette situation.

• *de nombreux obstacles à la replantation :*

- un modèle de plantation discutable. Plutôt que d'adopter la replantation sous vieille cacaoyère, on a choisi de replanter après abattage total afin d'obtenir de meilleurs rendements. En fait, cette méthode présentait de nombreux inconvénients : plus grande sensibilité à la sécheresse ; surcroît important de travail pour le paysan ; perte des revenus de l'ancienne plantation que la prime d'abattage ne suffisait pas à compenser. Si l'on sait par ailleurs que l'on n'a pas administré au paysan la preuve de l'efficacité du modèle, on comprend son peu d'enthousiasme.
- la remise en cause de situations acquises et la résurgence de conflits passés. L'abattage de la plantation privait le propriétaire de ses revenus, mais lésait également le métayer (1) qui avait droit au partage de la récolte jusqu'à extinction de la plantation. Ce fut une source de conflits. Dans le cadre de la rénovation les propriétaires refusent d'aliéner la terre alors que les nouveaux métayers (2) veulent profiter de la situation pour en acquérir, ou revendiquent la mise à disposition de parcelles vivrières importantes, ce qui n'était guère possible, dans le Litimé notamment.
- priorité au café et au vivrier. Le vivrier est plus rémunérateur et le modèle technique de replantation caféière a fait rapidement ses preuves : nombre de propriétaires multizones rénovent donc le café en priorité.

• *Les mesures prises :*

- l'abattage autoritaire de plantations dans le Litimé n'a pas eu les effets souhaités : une partie importante des surfaces abattues ont été affectées aux cultures vivrières ;
- la prime d'abattage, puis d'abattage-replantation substantiellement revalorisée, a intéressé certains planteurs, mais tous n'ont pas suivi ensuite le modèle intensif préconisé ;
- le contrat de métayage type, que tente d'imposer la SRCC, était beaucoup moins favorable aux métayers que les anciens statuts du *dibi ma dibibi*. En effet, non seulement ce contrat était à durée limitée et excluait le partage des terres, mais il stipulait de surcroît que la part de récolte attribuée

(1) En général, un kotokuano qui ne reçoit que le septième de la valeur de la récolte.

(2) En général, ces métayers ont un statut plus enviable que le kotokuano. Le statut *Dibi ma dibibi* n'a rien de comparable au statut de kotokuano.

au métayer - fixée jusqu'alors à 50 % - serait modulée en fonction du rendement obtenu. C'était d'autant plus inacceptable que le rendement, comme chacun sait, n'est pas seulement fonction de l'ardeur au travail. Bref, ce ne fut pas un succès.

Les planteurs de café plantent à leur façon

• *le café : un objectif prioritaire pour les paysans ou un élément de leurs stratégies ?*

Le modèle technique a fait ses preuves, les pertes de revenus dues à l'abattage des vieilles plantations sont minimales, voire nulles : les candidats sont nombreux, mais tous ne suivent pas l'itinéraire intensif faute de moyens ou parce qu'ils choisissent délibérément l'extensif.

Pour replanter dans de bonnes conditions, il faut disposer de terres ; il faut également mobiliser la force de travail familiale ou proposer à la main-d'œuvre extérieure soit des terres à vivrier abondantes, soit le partage de la plantation. Cela ne semble pas fortuit si le secteur qui a le plus planté entre 1975 et 1979 est l'Akébou, où les paysans disposent à la fois de réserves forestières et de main-d'œuvre familiale importantes.

Tel n'est pas le cas du plateau de Dayes, densément peuplé et depuis longtemps mis en valeur, où les règles d'appropriation foncière paraissent non encore définitivement fixées. Ici, l'objectif principal serait d'occuper ou de réoccuper le terrain, même si la main-d'œuvre dont on dispose s'avère insuffisante (eu égard à une conduite intensive des plantations).

Ailleurs, dans les plaines de Kpalimé et Agou, les possibilités de diversification de l'agriculture sont plus grandes ; l'option d'une conduite extensive des plantations correspondrait à une attitude rationnelle correspondant à la gestion de multiples activités.

Ces trois exemples, donnés à titre indicatif, montrent la diversité des situations et l'adoption de stratégies paysannes généralement plus proches de l'extensification que de l'intensification prônée par la SRCC.

• *La SRCC prend des mesures coercitives.*

Face aux résultats jugés décevants en matière de rendement et de recouvrement du crédit, la SRCC renforce les aspects contraignants de son dispositif d'encadrement : sélection de planteurs ; limitation de surface, responsabilisation collective, alors que les planteurs, depuis longtemps déjà, gèrent leurs plantations à l'échelle individuelle. Parmi ces mesures, certaines sont contournables, mais il est un domaine où la SRCC tient une place maîtresse : l'accès au matériel végétal sélectionné, diffusé uniquement dans des programmes contrôlés.

Principales conclusions de l'action de la SRCC avant 1983

La méconnaissance certaine de la société paysanne profondément inégalitaire, et les certitudes affichées quant à la validité des modèles techniques, économiques et d'encadrement ont rendu difficiles les relations entre les différents acteurs, aux logiques contradictoires.

La SRCC a raisonné en terme de superficie de plantation, tandis que les paysans ajustaient leurs pratiques en fonction de leurs systèmes de production et des événements successifs ...

La SRCC a choisi un modèle de replantation unique, intensif et productiviste, alors que cette manière de replanter était considérée par les paysans comme l'une parmi d'autres.

L'essai de typologie des unités familiales, mené en 1983, a révélé la diversité des situations paysannes et des réponses à l'action SRCC : intérêts variables dans le temps et dans l'espace sur le café et le vivrier, contradiction entre l'intensification et l'accumulation des terres, mobilisation de la main-d'œuvre familiale ou recherche de la plus longue scolarisation des enfants, stratégies urbaines, etc ... Ainsi, sélectionner les planteurs sur la seule base de leurs disponibilités en terre et en main-d'œuvre est loin de garantir la réussite du projet d'intensification voulue par ses promoteurs.

Le rôle de contrôle assumé par le service de vulgarisation a été survalorisé. En dix ans, la multiplication des fiches à remplir, des comptages à effectuer, n'a guère permis aux agents d'encadrement de terrain de valoriser leur fonction de conseil. On s'est intéressé davantage à l'accumulation de données quantitatives qu'aux informations d'ordre qualitatif qu'auraient pu apporter les encadreurs, parmi lesquels beaucoup paraissent bien informés sur les problèmes paysans.

Les planteurs se sont vus imposer un crédit normalisé, qui pouvait répondre aux besoins de certains, mais se révéler pour d'autres inadapté, inutile, voire dans certains cas dissuasif. Aide substantielle au planteur, lors de la création de sa plantation, le crédit est aussi l'arme de pression privilégiée du service d'encadrement qui peut suspendre le déblocage des fonds en espèces si les consignes de cultures ne sont pas respectées. Il était de ce fait moins attrayant, d'autant qu'il fallait ensuite le rembourser sous la pression éventuelle de la force publique, y compris si les plantations n'avaient pas les rendements escomptés.

Il convient d'insister enfin sur les problèmes posés par le déficit pluviométrique chronique : certains planteurs ont délaissé provisoirement leurs plantations y compris récentes, pour consacrer tous leurs efforts aux cultures vivrières.

LA SRCC EN 1985 : CHANGEMENTS ET CONTINUTE (1)

La faveur du contexte climatique et des résultats meilleurs sur le café

La pluie était de nouveau abondante en 1984 et au début de 1985. L'effet le plus sensible est, d'une part, de meilleurs rendements sur les plantations caféières des plateaux, d'autre part, une abondante récolte vivrière - on a même assisté à l'effondrement des cours du maïs à moins de 40 F CFA le kg.

Il apparaît désormais que, globalement, les secteurs de plateaux ont de meilleurs résultats que les secteurs de plaine, mais pourtant les taux de remboursement du crédit ne changent guère. L'approche du recouvrement de la dette, développée par la toute nouvelle cellule de suivi-évaluation (M. ADJONOU appuyé par A. LEPLAIDEUR) apporte une contribution riche en enseignements. Avant de commencer à rembourser, les planteurs s'assureraient que la plantation est bien viable ; il y aurait non pas refus de remboursement mais simple retard.

Le rythme de plantation de 1 800 hectares par an montre que la pression reste forte pour replanter les caféières.

Bien différente est l'évolution du volet cacaoyer du projet qui, faute de candidat, est abandonné. La recherche maintient son activité sur des thèmes fondamentaux, mais la SRCC poursuit également une petite opération, que l'on pourrait qualifier de recherche - développement sur un groupe de 23 planteurs, toujours prêts à replanter du cacao dans le Litimé.

Un nouveau discours SRCC témoignant d'une ouverture sur les problèmes du monde rural

Depuis 1983, la SRCC a changé en partie d'équipe dirigeante, et son organigramme a subi quelques modifications. Ainsi le service de la vulgarisation a-t-il été rattaché à une Direction des Opérations Agricoles, tandis qu'un formateur professionnel était chargé d'élaborer un plan de formation pour les encadreurs. La SRCC a changé fondamentalement son approche du monde rural sur trois points :

- La prise de conscience de l'articulation nécessaire entre le vivrier et les plantations : cela se traduit par une volonté de renforcer l'action vivrière, en lui conférant les moyens comparables à l'action caféière, dans le cadre de la 3^e phase de financement (SRCC III : 1986-1990).
- La volonté de mieux connaître le monde rural : la création de la cellule de suivi-évaluation dont le fonctionnement un peu difficile sur le plan financier est en voie d'amélioration grâce à sa budgétisation dans SRCC III, traduit bien cette prise de conscience. L'idée est de repérer par voie d'enquêtes multiples les problèmes et les contraintes des paysans. Pour l'instant, la cellule n'est pas chargée du suivi direct des actions des différents services de la Société de Développement, chacun opérant de manière autonome pour leur suivi interne.
- Le désir de mieux former et "animer" le monde rural : il s'agit de revaloriser, au niveau de l'encadrement, la fonction de conseil. Dans le contexte togolais, où le Ministère du Développement rural s'interroge sur la compétence des services de vulgarisation des sociétés de développement, la SRCC estime possible de former son personnel de terrain aux tâches d'animation.

DE NOUVELLES ORIENTATIONS MAIS A QUELLES FINS ?

On compte deux façons d'utiliser une meilleure connaissance du milieu :

- adapter les interventions aux possibilités paysannes, qu'elles soient techniques, financières, etc ...
- sélectionner les meilleures cibles, c'est-à-dire faire adopter le modèle, avec de bonnes chances de réussite, à certaines catégories de paysans jugées aptes et éventuellement exclure les autres catégories du champ d'intervention.

A supposer que l'on puisse réellement sélectionner les bonnes cibles, cette deuxième option repose sur le postulat qu'il n'y a pas de développement possible à plusieurs vitesses.

Le choix SRCC : maintien du modèle intensif

En 1985, les promoteurs du projet pensent toujours que le modèle caféier doit être maintenu et que l'essentiel des problèmes touche soit au manque de formation des planteurs et de l'encadrement, soit à leur désintéressement, soit, pour certains, à leur incompétence.

Quant à la nécessité de promouvoir l'intensif en situation de raréfaction de la main-d'œuvre (2), elle n'est pas évidente, à moins que l'on puisse proposer aux planteurs un outillage performant qui augmenterait sensiblement la productivité du travail - il ne semble pas que ce soit le cas.

De fait, toute considération de main-d'œuvre mise à part, il convient de se demander si, en termes strictement économiques, les planteurs de café ont intérêt ou non à suivre le modèle technique

(1) Les parties III et IV synthétisent le rapport d'évaluation de 1985.

(2) Argument avancé par la SRCC en 1985

intensif préconisé. Dans le contexte de la SATMACI, en Côte d'Ivoire, plus favorable quant aux conditions climatiques et à la politique des prix depuis 15 ans, F. RUF (1985) souligne que l'intérêt des planteurs pouvait être de suivre un modèle intensif à cinq sarclages, mais que l'avantage s'avérait faible par rapport à une conduite plus extensive, et surtout que le modèle intensif paraissait plus risqué ; si, par suite d'un incident, un ou deux sarclages étaient supprimés, on retomberait au niveau de production des plantations extensives. Au Togo, aucune étude précise n'est disponible sur les avantages comparés des conduites de plantation en situation réelle, mais le contexte climatique et économique semble plutôt moins attractif pour l'économie de plantation.

Mieux connaître le milieu pourrait servir à mieux définir le modèle qui optimise les possibilités paysannes. Ainsi, il est aujourd'hui admis à la SRCC que les planteurs les plus assidus effectuent au maximum trois sarclages et non pas cinq, comme le croyait longtemps la Société de Développement. Ce constat réaliste ne devrait pas être sans conséquences.

Depuis 1983, la SRCC, nous l'avons signalé, a profondément modifié son approche du monde paysan. Mais il est difficile d'opérer un changement radical en si peu de temps, et force est de constater qu'en 1985, les différentes fonctions du projet - la vulgarisation, l'approvisionnement, le crédit - restent orientées vers un modèle unique : le fonctionnement interne se poursuit sur la base des successions de consignes - contrôles - constats - menaces - exclusions. A titre de sanction, des villages sont encore écartés des programmes de replantation, tandis que les demandes d'achat comptant de matériel végétal sélectionné restent insatisfaites sauf exception (fonctionnaires, planteurs de région très marginale).

Les conséquences de ce choix : les plantations "sauvages"

En 1983, plusieurs personnes nous signalaient des cas de plantations hors contrôle de la SRCC, sur la base des graines F1 prélevées sur des plantations de Robusta déjà existantes dans les villages. A Akposso cette pratique était connue de la SRCC. A l'époque, le service de vulgarisation n'attachait pas d'importance à ces pratiques, estimant que les planteurs qui commettaient cette erreur se tourneraient rapidement vers la SRCC, seule capable de fournir du matériel végétal productif. En effet, l'utilisation de graines F1 donne des résultats variables selon les clones, certaines donnent des individus improductifs, ou chétifs, ou sensibles à la sécheresse. Le potentiel de production ne dépasserait pas 600 kg par hectare en station agronomique et beaucoup moins en situation paysanne.

En 1985, dans les neuf sites où nous sommes passés ou repassés, avaient été ou étaient menées des plantations autonomes, à partir soit de prélèvements de semences sur les caféières existantes (avec plus ou moins de réussite), soit par ponction dans les pépinières villageoises des programmes SRCC. Sur le plateau de Dayes, un planteur a créé son propre centre de bouturage en copiant la technique de la SRCC avec, selon la SRCC elle-même, une certaine réussite. Il est bien évidemment difficile de chiffrer l'importance de ces plantations "sauvages" ou leurs chances de succès.

Mais si l'on extrapole à partir des déclarations de nos interlocuteurs paysans, il est permis de penser que les superficies ainsi plantées sont loin d'être négligeables, surtout si l'on y inclut les zones inaccessibles en voiture où le taux de plantations "sauvages" est certainement plus élevé qu'ailleurs. Ce problème mérite d'autant plus d'attention que les plantations dites "sauvages", réalisées avec du matériel végétal de mauvaise qualité, perdureront, même si les rendements sont médiocres, en raison de l'important investissement en travail qu'elles ont nécessité. Ce sont là autant de superficies perdues pour une replantation de qualité. N'aurait-on pas intérêt, dans ces conditions, à fournir à ces planteurs du matériel végétal sélectionné ?

Un volet vivrier au contenu imprécis

Un vivrier de rente ?

La SRCC retient désormais la nécessité d'un équilibre entre plantations et vivrier. Mais les justifications s'avèrent différentes pour la zone des plateaux, où les plantations ont de bons résultats, et pour les zones de plaines, où les plantations sont généralement extensives et peu productives. Dans le premier cas, la SRCC pense qu'en intensifiant la production vivrière, les planteurs pourront cultiver une superficie moindre pour leur autoconsommation, et donc dégager du travail pour leurs plantations, tandis que, dans le deuxième cas, la SRCC, qui souhaite soustraire des futurs programmes café les zones à faible rendement, pense transformer les planteurs en producteurs vivriers intensifs pour la vente.

La ligne de démarcation entre l'Est spécialisé en caféières intensives et l'Ouest en champs vivriers intensifs, sera très difficile à tracer : si elle peut se concevoir pour les caféiers, qui manifestement ne poussent pas dans la plaine, par contre elle n'a pas de fondement pour le vivrier qui pousse partout. Par ailleurs, rien n'interdit aux agriculteurs des plateaux de s'intéresser aux cultures vivrières pour la vente et pas seulement pour l'autoconsommation. A cet égard, l'exemple du plateau de Dayes est significatif : densément peuplé (environ 100 hab/km²), le plateau ne produit pas assez de vivriers pour sa population ... et pourtant il en "exporte" vers Kpalimé et Lomé. Il faudra recher-

cher l'explication de ces phénomènes dans la nature des produits échangés et dans la typologie des situations vivrières des familles.

Comment agir ?

Agir dans le domaine vivrier suppose que l'on dispose de références solides pour proposer aux agriculteurs de nouvelles manières de produire, compatibles avec leurs divers systèmes de production, en particulier les éléments suivants :

- les sols, leur évolution sous l'effet des précédents culturels, notamment la durée de culture et de jachère,
- les plantes, les cycles utilisés, les associations,
- les quantités de travail pour le vivrier, les périodes difficiles,
- le type de parcelle (champ de brousse, champ de village, champ de case),
- le type d'exploitation de la parcelle (direct, métayage),
- l'objectif poursuivi, recherche de revenu, stockage, soudure, etc ...

Or, les informations dont disposent la SRCC et l'IRAT semblent encore fragmentaires, tant sur le plan de la connaissance du milieu que sur les alternatives de production.

Cette situation est due en partie au fait que l'action vivrière de SRCC II fut pendant cinq ans presque uniquement axée sur le maïs intercalaire, dans le but avoué d'assurer un contrôle plus strict de l'entretien des plantations.

Le travail de l'IRAT était une simple recherche d'accompagnement, afin de trier les variétés étrangères, de découvrir les principales carences des sols et de proposer des fumures adéquates, d'élaborer des itinéraires techniques de référence. L'IRAT a été chargé de produire les semences améliorées, ce qui prend du temps aux dépens de la recherche de terrain. Jusqu'à une date récente, il n'avait pas été demandé à l'IRAT de promouvoir une recherche sur les systèmes de production existants, mais simplement de transférer les essais d'amélioration en station en essais multilocaux en milieu réel, ce qui a été fait en 1985. Un bilan de cette action reste à faire.

Parallèlement à ce qu'entreprend l'IRAT, le service de vulgarisation de la SRCC, qui recueille les demandes de semences, s'est doté lui aussi d'un dispositif de démonstration. Chaque encadreur est censé conduire telle ou telle culture avec les thèmes classiques de fertilisation minérale, de semis en ligne, etc ... Il doit en rendre compte à son chef de secteur, qui en fait part dans son rapport mensuel. Enfin, une estimation des rendements est très grossièrement et très lourdement menée, tant sur les parcelles traditionnelles que sur les parcelles où la SRCC est intervenue.

Un rapide bilan de la situation vivrière

Le constat que l'on pouvait établir en 1985 était double :

- d'une part, la recherche, trop longtemps mobilisée par la fonction de production de semences, n'a pu ni trouver ce qu'elle souhaitait (des variétés productives mais adaptées, comme un composite stable pour le maïs et non un hybride), ni apprendre à connaître la diversité des pratiques vivrières.
- d'autre part, la SRCC a tenté d'appliquer son mode d'encadrement au programme vivrier, avec le même dispositif de contrôle que celui des plantations, malgré tout plus facile à contourner, car sans moyen de pression ou d'incitation tangible. Il faut signaler ici que ce dispositif a amené un surcroît de travail aux encadreurs, pas toujours formés à l'expérimentation, mais a également évité le licenciement d'anciens agents cacaoyers que l'on a reconvertis en encadreurs vivriers.

Jusqu'à présent, les résultats acquis en terme de superficie et de production, restent modestes par rapport à l'ensemble de la production vivrière. Notons que, pour nos interlocuteurs paysans, l'intérêt majeur du "maïs SRCC" ne réside pas dans sa productivité supposée, mais dans la durée du cycle, différente des variétés locales, ce qui présente un atout supplémentaire contre les aléas climatiques. Ils déplorent cependant la forte sensibilité aux charrçons et semblent ne pas toujours être bien informés de la nécessité de renouveler les semences tous les deux ou trois ans.

D'ores et déjà, la SRCC a préparé, par secteur et par année, un tableau d'objectifs chiffrés pour la diffusion des variétés améliorées au cours de la 3^e phase du projet : 16 500 hectares de cultures vivrières devraient être encadrés d'ici 1990. Ces objectifs - et il en va de même pour la caféière - ont vraisemblablement été fixés en fonction des possibilités des services d'encadrement, de multiplication du matériel végétal, ... plus que par référence aux possibilités paysannes. On peut d'autant plus le regretter que c'est par rapport à ces objectifs que l'on jugera l'échec ou la réussite du projet. Or, atteindre les objectifs fixés, s'ils sont largement inférieurs aux possibilités paysannes ne relèvera pas de l'exploit, et inversement, s'ils ont été largement surestimés, ne pas les atteindre ne devra pas être considéré comme un échec.

Mais plus dommageable à nos yeux, le programme vivrier est fondé, une fois encore, sur le transfert de résultats issus de la station agronomique et non sur l'analyse des besoins des paysans.

CONCLUSION

Dans notre analyse rapide du projet et de son impact sur les sociétés paysannes, nous avons privilégié le rôle de la Société de Développement. De fait, la SRCC a une fonction très importante, à la fois d'exécution (elle est chargée de la mise en œuvre concrète de l'opération) et de proposition (au contact quotidien avec le monde paysan, elle est le mieux à même d'évaluer l'impact des mesures prises et de proposer de nouveaux aménagements du projet). Mais, est-il bon de rappeler, les grandes orientations relèvent en dernière instance de l'Etat et des bailleurs de fonds, qui méritent de ce fait une attention soutenue de la part du chercheur.

En effet, au même titre que la société paysanne est constituée de groupes hétérogènes qui réagissent, face à l'opération, en fonction de leurs intérêts propres, le monde des "développeurs" ne constitue pas un bloc homogène. L'Etat n'est pas une entité abstraite, il est un lieu de confrontation entre différents groupes de pression qui ne défendent pas les mêmes intérêts. De même, tous les bailleurs de fonds - ici la FAC, la CCCE et la BIRD - ne partagent pas les mêmes conceptions sinon sur la philosophie du développement, du moins sur les moyens à privilégier pour atteindre les objectifs. Les décisions prises seront donc le résultat d'un double compromis, ou d'un double débat, au sein de chaque instance dans un premier temps, entre les divers protagonistes du projet ensuite (1). Il en est ainsi lors de la mise en place du projet, il en sera de même lors des réorientations périodiques de l'opération qui tiendront compte des résultats acquis sur le terrain, mais reflèteront aussi les nouveaux ajustements éventuels entre les intérêts des différents promoteurs.

Nous nous limiterons à l'évocation de deux exemples qui nous paraissent, de ce point de vue, significatifs : la politique des prix aux producteurs et la politique de crédit. Les bailleurs de fonds, notamment la BIRD, estimaient que la meilleure incitation au renouvellement des plantations résidait dans une augmentation substantielle des prix aux producteurs. L'Etat soucieux de garantir ses recettes budgétaires et ses entrées de devises, à terme si possible, mais aussi et surtout dans l'immédiat, était évidemment beaucoup plus circonspect : les prix furent donc augmentés, mais modérément et de façon très progressive.

De même, s'il y avait au départ un accord des différents partis en présence sur l'utilité d'instaurer un système de crédit au paysan, ce n'était pas pour les mêmes raisons. Pour la BIRD par exemple, le crédit devait permettre au paysan de faire face à de nouvelles dépenses et de se familiariser avec l'économie monétaire, pour la SRCC, c'est devenu essentiellement le moyen privilégié de contraindre les paysans à respecter l'itinéraire technique préconisé. L'une des échéances venues, les remboursements de crédits, nous l'avons vu, n'ont pas été à la hauteur des espérances, et des divergences de vues sont apparues sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la récupération des dettes paysannes, puis sur l'intérêt même du système de crédit. Certains bailleurs de fonds souhaitaient une réforme profonde du système de commercialisation, qui permettrait de récupérer les crédits lors de la vente des produits, d'autres étaient peu convaincus de l'efficacité d'une telle mesure. Quant au gouvernement togolais, il ne souhaitait pas s'aliéner la classe des commerçants par la mise en place d'une réglementation stricte. Bref, vu la persistance des mauvais taux de remboursement et les difficultés de mettre en place les moyens de remédier à la situation, le système de crédit perdit peu à peu, aux yeux des bailleurs de fonds, les vertus qui lui étaient jusque là reconnues. Fallait-il supprimer le crédit ? Sélectionner le statut des paysans qui y auraient accès ? Le remplacer par une subvention en intrants ? Le débat n'était pas clos. Seuls les vulgarisateurs, peu concernés de fait par les problèmes de non remboursement, semblaient partisans du statu quo ante qui les dotait de moyens de pression sur les planteurs, difficilement remplaçables.

Mais on aurait pu évoquer aussi, dans le même ordre d'idées, les divergences de vue quant aux mesures à prendre face à l'échec de la rénovation cacaoyère.

Des décisions importantes vont être prises en 1986, et il sera très intéressant de continuer à suivre l'évolution de la SRCC dans les prochaines années, dans la mesure où son activité s'exerce sur une zone circonscrite, de dimension adaptée aux études agraires et à l'observation des changements sociaux, techniques et économiques.

(1) Participent également dans ce débat de façon plus ou moins prégnante : la SRCC elle-même, la recherche agronomique, ...

Sigles utilisés

SRCC : Société Nationale pour la Rénovation et le Développement de la Cacaoyère et de la Cafèière Togolaises

FAC : Fonds d'Aide et de Coopération

CCCE : Caisse Centrale de Coopération Economique

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

IRCC : Institut de Recherche sur le Café et le Cacao

IRAT : Institut de Recherche sur l'Agriculture Tropicale et les cultures vivrières

ANNEXE

Eléments présentés à la conférence sur la production de café dans les territoires d'outre-mer par le territoire du Togo. 5-7/10/1954

L'introduction de la caféiculture remonte à 1895 avec les essais d'Arabica. Mais ils furent négligés après 1914. En 1922, l'administration française reprend l'Arabica, mais les conditions d'altitude étant limitées, elle préfère diffuser le *Canephora Niaouli* du Dahomey, adapté aux situations de plaine. Juste avant 1940, la production ne dépasse pas 500 tonnes pour le Niaouli et 200 tonnes pour l'Arabica, mais, de 1940 à 1950, la production annuelle dépasse le millier de tonnes, puis atteint les 3 000 tonnes en 1951-54. Pendant ce temps, l'Arabica devient négligeable.

Le rendement moyen des plantations Niaouli est le suivant, selon l'âge de la plantation :

Age plantation	Rendement pied	Rendement hectare
3 ans	200 gr	300 kg
4	300	450
5-6	400	600
7-8	300	450
9-11	250	375
12 et plus	200	300

(Le Niaouli devrait être recépé dès la neuvième année, mais il faut noter qu'une vieille plantation un peu entretenue donne tout de même 300 kg l'hectare).

Entre 1945 et 1954, les superficies plantées et totales sont les suivantes :

Année	En production ou recépées	Plantées non encore productives	Totales
45-46	6 900 ha	2 500	9 400
46-47	7 800	1 900	9 700
47-48	8 700	1 100	9 800
48-49	9 400	525	9 925
49-50	9 700	300	10 000
50-51	9 800	475	10 275
51-52	9 925	750	10 675
52-53	10 000	1 275	11 275
53-54	10 275*	2 750	13 025

* dont 875 ha âgés de 3 à 8 ans
6 400 de 9 à 15 ans
3 000 ayant plus de 15 ans

On note une accélération du rythme de plantation à partir de 1952, année de la mise en place de la prime de plantation. Celle-ci est attribuée en deux temps : 6 000 F par hectare à la plantation et 4 000 F après trois ans. Les conditions sont simples : au moins 25 ares, respect d'un certain écartement, et maintien de l'ombrage.

En effet, l'action économique en faveur du café a réellement débuté en 1949 avec la création d'un "Fonds de Soutien et d'Equipement à la Production Locale", dont une section est consacrée à la caféiculture. Ses ressources proviennent d'une taxe de 10 F, puis 15 F par kg de café exporté en 1954.

Les ressources du fonds sont rapidement augmentés : environ 9 millions de francs en 1950, plus de

45 millions en 1954. La structure des dépenses pour 1953 et 1954 a été la suivante (en millions francs) :

	1953	1954
Primes encouragement à la production	2,8	12
Luttes phytosanitaires	4,7	5,9
Equipement :		
- pépinières	8,3	10,4
- conditionnement	1,5	2
- conservation du sol	3,2	4,5
- pistes	20,8	15,8

L'intervention de l'administration est donc principalement tournée vers la création de pistes, le versement des primes d'encouragement et le fonctionnement de pépinières pour approvisionner les candidats à la plantation.

La commercialisation s'effectue tout le long de l'année par l'intermédiaire d'acheteurs privés qui parcourent la campagne, collectent le café et le revendent aux maisons de commerce. Le Crédit Lyonnais, la BAO, la BNCI fournissent des crédits de campagne à ces acheteurs : 850 millions de francs d'octobre 1953 à avril 1954 ont été prêtés avec un intérêt de 4 à 5,5 %. Ce système met en jeu une multitude d'acheteurs en concurrence avec une multitude de petits producteurs vendant par petits lots. Il présente l'avantage pour ces derniers de bien répercuter la hausse du cours mondial du café.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ANTHEAUME (B.), 1981 - Des hommes à la rencontre des arbres. Le cacaoyer et les Akpes dans le Centre-Ouest du Togo. In : Cah. ORSTOM sér. Sci. Hum. vol. XVIII, n° 1, pp. 47-62.

ANTHEAUME (B.), 1982 - Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il croit planteur de café. In : Economie rurale, n° 147-148, pp. 120-122.

GU KONOU (E.Y.), 1979 - Plantations paysannes et stratégie de l'espace dans le Sud-Ouest Togo. In : "deux notes sur l'économie de plantation dans le Sud-Ouest du Togo". ORSTOM Université du Bénin. Lomé, pp. 14-35.

PONTIE (G.), RAYMOND (Cl.), RUF (Th.), 1975 - Evaluation a posteriori de rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo. Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement. 360 p.

PONTIE (G.), RUF (Th.), 1985 - L'opération de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises. In : Paysans, experts et chercheurs en Afrique Noire. CIFACE-KARTHALA, pp. 113-130.

PONTIE (G.), RUF (Th.), 1985 - Café cacao (SRCC) Togo : réactualisation 1985. P. Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, 98 p.

RUF (F.) - Quelle intensification en économie de plantation ivoirienne ? I - 1984 - Histoire des systèmes de production et politique agricole. In : L'Agronomie Tropicale, 39 (4), 367-382.

II - 1985 - Quels programmes, pour quelles exploitations ? In : L'Agronomie Tropicale, 40 (1), 44-52.

RUF (Th.), 1984 - Aperçu du diagnostic formulé par un agro-économiste et un sociologue de l'évaluation de la Société de Rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises (1971-1984) (communication au séminaire d'économie rurale du GERDAT, 27 p. + annexes, à paraître dans CRD).

RUF (Th.), 1985 - La diversité des réponses paysannes au projet de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises. Les Cahiers de la R/D (8) 35-45.